

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons de retraite Question écrite n° 1782

Texte de la question

La réforme, prévue en 1997 et décidée en 2001, de la PSD en APA avait notamment pour but d'améliorer la situation des personnes âgées handicapées, pensionnaires de maisons de retraite publiques. Au stade actuel de la mise en oeuvre rapide de l'APA en Loir-et-Cher, une inquiétude apparaît quant à l'augmentation du prix de journée. En effet, on constate d'abord que le prix d'hébergement, même allégé de la partie dépendance, n'a pas significativement baissé contrairement à ce qui avait été annoncé. Le coût des 35 heures, non compensé pour les maisons de retraite publiques, s'ajoute aux dépenses habituelles d'hébergement. Le cumul du prix d'hébergement et du prix dépendance est en augmentation lourde en raison des charges non couvertes par l'APA, notamment dans les établissements comme ceux de Montrichard, Saint-Aignan-sur-Cher, Romorantin-Lanthenay, qui n'ont pas recouru à la dotation globale. L'augmentation des coûts de pension en maison de retraite va pénaliser les personnes âgées et leurs familles ou se traduire par un alourdissement du budget départemental d'aide sociale. M. Patrice Martin-Lalande demande donc à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées quelles mesures financières ou administratives il compte prendre pour empêcher une trop lourde hausse du prix de journée en maisons de retraite publiques.

Données clés

Auteur: M. Patrice Martin-Lalande

Circonscription: Loir-et-Cher (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1782 Rubrique : Personnes âgées Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2879